



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N°12

Paris, le 18 mai 2022

Pôle Prestataires

COMDATA : grave atteinte à la liberté syndicale chez un sous-traitant d'Orange

Le 21 avril dernier, le syndicat des travailleurs affilié à l'Union Marocaine du Travail de la société Business Casablanca 25, filiale du groupe Comdata Holding France au Maroc a procédé à une demi-journée de grève après avoir épuisé toutes les voies du dialogue pour porter ses revendications, liées entre autres, à l'inflation et à ses conséquences sur le pouvoir d'achat.

L'entreprise, en réponse, n'a rien trouvé de mieux que de suspendre 7 responsables du syndicat le plus représentatif en leur interdisant l'accès à leur lieu de travail et en bloquant leurs salaires. La direction a par ailleurs ignoré les deux convocations de l'inspection du travail et de la préfecture.

Cette filiale de COMDATA* a pour client principal ORANGE qui semble manquer à son devoir de vigilance envers ses sous-traitants bien qu'une alerte lui ait été transmise par les représentants syndicaux de la F3C CFDT sur cette **atteinte grave au droit fondamental de la liberté syndicale**.

La F3C CFDT attend qu'Orange – qui a mis en place un « Plan de vigilance » et Comdata France en tant que maison-mère - assument pleinement leurs rôles vis-à-vis de Business Casablanca 25 en lui enjoignant de mettre fin dans les plus brefs délais à la suspension des syndicalistes et de rétablir les salaires.

Comdata doit également veiller à reprendre et maintenir un dialogue permettant de répondre aux revendications des salariés en particulier dans cette période de grande tension économique !



*Rappelons qu'en 2020 COMDATA Maroc a été désigné comme meilleur employeur du Maroc et avait précisé qu'une de ses priorités était de « Maintenir une ambiance positive »...